

CORPORATE EVENT NOTICE: Inscription par Offre Publique
EURINNOV
PLACE: Paris
AVIS N° : PAR_20110429_02807_MLI
DATE: 29/04/2011
MARCHÉ: Marché Libre

A l'initiative du membre du marché Euroland Finance agissant pour le compte de la société EURINNOV, seront inscrites sur le Marché Libre d'Euronext Paris S.A. :

- Les 750.000 actions existantes composant le capital de la société,
- Un nombre maximum de 184.275 actions nouvelles émises dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire, pouvant être porté à un nombre maximum de 211.916 actions nouvelles en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension

Clause d'Extension : En fonction de l'importance de la demande, le nombre initial d'actions offertes dans le cadre de la présente émission, soit 184.275 actions, pourra être augmenté d'un maximum de 15 %, soit 27.641 actions qui seront offertes pour porter le nombre total d'actions à émettre à un maximum de 211.916. Les décisions relatives à l'exercice de la clause d'extension et au dimensionnement définitif de l'émission seront prises au plus tard le 26/05/2011.

Un nombre maximum de 211.916 actions nouvelles sera mis à disposition du public (après l'exercice de la Clause d'Extension) dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire par voie d'Offre au Public dans le cadre d'une Offre Globale ("l'Offre") comprenant un Placement Global ("PG") et une Offre à Prix Ouvert ("Offre au Public", "OPO"), et admis aux négociations sur le Marché Libre d'Euronext Paris S.A..

- Prix de l'Offre : Le prix par action dans le cadre du PG et de l'OPO sera compris entre 7,53€ et 8,75€.
- Ce prix ne préjuge pas du prix définitif qui pourra se situer en dehors de cette fourchette et sera fixé à l'issue de la période de construction du livre d'ordres. Dans le cas où le prix d'offre devait être fixé en dessous de la fourchette de prix indicative, cette décision fera l'objet d'un communiqué sans visa complémentaire dès lors qu'elle n'est pas de nature à entraîner des modifications significatives des autres caractéristiques de l'opération décrites dans le présent prospectus, notamment sur les raisons de l'offre et l'utilisation du produit. En cas de modification des modalités initialement arrêtées pour l'Offre non prévue par le présent prospectus, et notamment en cas de fixation d'un prix définitif au dessus de la fourchette, un complément au prospectus sera soumis au visa de l'Autorité des Marchés Financiers. Les ordres d'achat ou de souscription passés pourront alors être révoqués pendant au moins les deux jours de bourse suivant la publication de cette note complémentaire.

Cession d'actions existantes par l'actionnaire de référence : Concomitamment à l'émission des actions nouvelles, MMI actionnaire de référence de la société envisage de procéder à la cession d'un maximum de 122.850 actions existantes de la société (les Actions Existantes), représentant environ 13,15% du capital et

des droits de vote après augmentation de capital. La cession des actions ne sera mise en oeuvre qu'en cas de réalisation supérieure à 100% de l'augmentation de capital envisagée pour la présente opération, en partie ou en totalité, concomitamment ou non à la clause d'extension, et ce en fonction de la demande et sur décision du Conseil d'Administration. Ainsi, si la somme des engagements de souscription reçus dans le cadre de l'Offre dépasse le montant maximum de l'augmentation de capital prévue, le Conseil d'Administration pourra décider de mettre en oeuvre, en tout ou partie, la clause d'extension de l'augmentation de capital. Une fois la décision relative à la clause d'extension prise par le Conseil d'Administration, et dans le cas d'engagements complémentaires de souscription, ceux-ci seront servis par les Actions Existantes cédées par MMI. Ainsi, la clause d'extension reste, quelque soit la somme des engagements de souscription reçus dans le cadre de l'Offre, prioritaire sur la cession.

Les décisions relatives à l'exercice de la clause d'extension et au dimensionnement définitif de l'émission seront prises au plus tard le 26/05/2011.

Les informations concernant les modalités de l'Offre sont fournies au public comme suit : un prospectus portant le visa n°11-132 délivré le 28/04/2011 est disponible sans frais au siège social de la société, auprès d'EuroLand Finance et sur les sites internet de la société (www.eurinnov.com) et de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org).

CARACTERISTIQUES DU PLACEMENT GLOBAL

- Fourchette indicative de prix : entre 7,53 € et 8,75 € par action
- Durée : du 02/05/2011 au 25/05/2011 à 17H00 (heure de Paris)
- Nombre de titres : 50% de l'offre (avant exercice de la Clause d'Extension)
- Etablissement en charge : EuroLand Finance
- Etablissement centralisateur : Société Générale Securities Services-Service aux Emetteurs (042)

CARACTERISTIQUES DE L'OFFRE A PRIX OUVERT

- Fourchette indicative de prix : entre 7,53 € et 8,75 € par action
- Ouvert aux personnes physiques, investisseurs personnes morales, fonds communs de placement
- Durée : du 02/05/2011 au 25/05/2011 à 17H00 (heure de Paris)
- Nombres de titres : 50% de l'offre (avant exercice de la Clause d'Extension)

Si la demande exprimée dans le cadre de l'OPO le permet, le nombre définitif d'actions allouées en réponse aux ordres émis dans le cadre de l'Offre Publique sera au moins égal à 50% du nombre total d'actions offertes, avant exercice de la Clause d'Extension. Il pourra être augmenté par prélèvement sur le PG ou réduit dans les limites de l'article 315-35 du règlement général de l'AMF.

Décomposition des ordres en fonction du nombre de titres demandés :

- Fractions d'ordre A1 : entre 1 et 200 titres inclus.
- Fractions d'ordre A2 : au-delà de 200 titres.

Les ordres seront exprimés en nombre d'actions demandées. Ils devront être exprimés au prix de l'offre au public. Les ordres de souscription sont irrévocables.

Les résultats de l'Offre feront l'objet d'un avis de résultat le 26/05/2011.

En cas de modification des modalités initialement arrêtées pour l'Offre non prévue par le présent Prospectus, un complément au Prospectus sera soumis au visa de l'Autorité des Marchés Financiers. Les ordres d'achat ou de souscription passés pourront alors être révoqués pendant au moins les deux jours de bourse suivant la publication de cette note complémentaire.

En cas de prorogation de la date de clôture, ce nouvel élément sera porté à la connaissance du public dans au moins deux journaux financiers de diffusion nationale et repris dans un avis publié par NYSE-Euronext. Dans ce cas, les donneurs d'ordres dans le cadre de l'Offre au Public pourront, s'ils le souhaitent, révoquer pendant au moins les deux jours de bourse suivant la publication de cet élément les ordres émis avant sa publication auprès des établissements qui auront reçu ces ordres. De nouveaux ordres irrévocables pourront être émis jusqu'à la nouvelle date de clôture de l'Offre au Public.

Garantie :

L'Offre ne fera pas l'objet d'une garantie de bonne fin. En conséquence, les négociations sur les actions nouvelles interviendront postérieurement à l'émission du certificat du dépositaire des fonds, c'est-à-dire après la date de règlement livraison.

Libellé et transmission des ordres :

Les clients devront transmettre leurs ordres de souscription au plus tard le 25/05/2011 à 17h00 (heure de Paris) tant pour les souscriptions aux guichets que pour les souscriptions par Internet. Les membres de marché devront saisir **dans SCORE au plus tard le 26/05/2011 avant 10h00** (heure de Paris) les dépôts de leurs clients, en utilisant le formulaire disponible. **Aucun dépôt ne pourra être enregistré après l'heure limite.**

Utilisation de l'outil SCORE :

Toute demande de nouvel accès devra être adressée à l'équipe Corporate Actions de NYSE Euronext (corporateactionsfr@nyx.com) au plus tard 3 jours de bourse avant la centralisation (soit au plus tard le 23/05/2011). Toute question relative à l'utilisation de SCORE devra de même être adressée à l'équipe Corporate Actions de NYSE Euronext (33 (0)1 49 27 15 10).

Conditions d'exécution des ordres :

Les ordres seront irrévocables et leur validité sera limitée à la journée d'introduction et de première inscription, soit le 26/05/2011. Les ordres A1 sont prioritaires par rapport aux ordres A2 ; un taux de réduction pouvant aller jusqu' à 100 % peut être appliqué aux ordres A2 pour servir les ordres A1. Dans le cas où l'application des modalités de réduction aboutirait à un nombre non entier d'actions, ce nombre serait arrondi au nombre entier immédiatement inférieur, les actions formant rompus étant ensuite allouées selon les usages du marché.

Règlement-livraison des titres acquis à l'OPO :

Les opérations de règlement-livraison (R/L) des négociations du 26/05/2011 seront effectuées au moyen du service de livraison par accord bilatéral RGV, entre d'une part Société Générale Securities Services (Code 042) et les adhérents acheteurs, d'autre part entre les adhérents et les intermédiaires collecteurs d'ordres, le 31/05/2011. L'ensemble des instructions RGV devra être introduit dans le système au plus tard le 30/05/2011 à 12h00 (heure de Paris). L'instruction aura comme date de négociation le 26/05/2011. Il est précisé qu'en cas d'annulation de l'opération, les opérations de R/L des négociations du 26/05/2011 seront annulées.

Admission aux négociations des actions émises par EURINNOV

Euronext Paris S.A. fait connaître qu'à partir du 26/05/2011, les actions ci-dessous émises par EURINNOV seront inscrites sur le Marché Libre. ***Les négociations (en dehors de "la première négociation" qui interviendra à la suite de l'Offre décrite ci-avant) ne s'effectueront qu'à partir du 01/06/2011.***

Principales caractéristiques des titres admis:

Nombre de titres à admettre:	961.916 (après exercice intégral de la clause d'extension)
Valeur nominale:	0,30 EUR
Prix d'émission:	7,53 € - 8,75 €
Jouissance:	01/01/2011
Forme des titres:	Nominatif ou au porteur
Membre introducteur:	EuroLand Finance
Service financier:	Société Générale Securities Services (042)
Secteur ICB:	8775 Specialty Finance

Cotation:

Groupe de cotation:	10 (à partir du 01/06/2011)	Cotation:	Fixing
Quotité:	1	Devise:	EUR
Unit / %:	Unit	SRD:	Non
Garantie R/L:	Oui	Dépositaire local:	Euroclear France
Libellé:	EURINNOV	Code CFI:	ESVTFN
ISIN:	FR0011035187	Code Euronext:	FR0011035187
Mnémonique:	MLERI		

Conditions particulières applicables aux ordres de souscription dans le cadre de l'OPO

- La souscription minimum est de 1 (une) action ;
- un même donneur d'ordre (personne physique ou morale) ne peut émettre d'ordres d'achat portant sur un nombre de titres supérieur à 20 % du nombre de titres offerts ;
- un même donneur d'ordre ne peut émettre qu'un seul ordre, qui ne peut être dissocié entre plusieurs intermédiaires financiers ; s'agissant d'un compte joint, il ne peut être transmis qu'un nombre maximum d'ordres égal au nombre de titulaires du compte ;
- les intermédiaires dépositaires d'ordres d'achat doivent s'assurer à la réception des ordres que les donneurs d'ordres disposent bien au crédit de leur compte des fonds (espèces) nécessaires ou l'équivalent en OPCVM monétaires pour être en mesure de régler les titres demandés ;
- Le teneur de compte, qu'il soit le négociateur ou le compensateur, est responsable du respect des obligations de couverture applicables aux donneurs d'ordres dont les comptes sont ouverts chez lui ;
- EURONEXT PARIS S.A. se réserve le droit de demander aux intermédiaires financiers l'état récapitulatif de leurs ordres. Ces informations devront lui être transmises immédiatement par télécopie ;
- EURONEXT PARIS S.A. se réserve également la possibilité de réduire ou d'annuler toutes demandes qui n'auraient pas été documentées ou qui lui paraîtraient excessives après en avoir informé le transmetteur d'ordres.

CORPORATE EVENT NOTICE: Public Offering
EURINNOV
LOCATION: Paris
NOTICE: PAR_20110429_02807_MLI
DATE: 29/04/2011
MARKET: Marché Libre

This English translation is for the convenience of English-speaking readers. However, only the French text has any legal value. Consequently, the translation may not be relied upon to sustain any legal claim, nor should it be used as the basis of any legal opinion. EURONEXT PARIS S.A. expressly disclaims all liability for any inaccuracy herein.

On market member Euroland Finance's initiative acting on behalf of the company, EURINNOV will be registered on the Marché Libre of Euronext Paris S.A.:

- The 750,000 existing shares representing the outstanding share capital of the company ;
- A maximum of 184,275 new shares issued by way of capital increase that can be extended up to a maximum of 211,916 new shares issued in case the Extension Option is fully exercised.

Extension Option: Depending on the demand, the number of shares offered could be raised by a maximum of 27,641 additional new shares.

A maximum of 211,916 new shares (after the full exercise of the Extension Option) will be offered to the public by way of a capital increase through a Public Offering in connection with a Global Offering ("the Offer") comprising a Global Placement ("GP") and an Open Price Offer ("Public Offer", "OPO").

- Price of the Offer: between €7.53 and €8.75 per share

Share transfer: In case the subscription orders exceed the number of shares offered within the Offer and after completion of the extension option, MMI (the cornerstone investor of the company) envisage to sell up to a maximum of 122,850 existing shares.

Information regarding the terms and conditions of the Offer can be provided to the public as follows: a prospectus with the visa n°11-132 dated 28/04/2011 is available on the Internet websites of the Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org) and of the issuer (www.eurinnov.com).

Global Placement procedure

Price : Between €7.53 and €8.75 per share
Dates : From 02/05/2011 to 25/05/2011 at 5:00 pm (CET)
Number of shares : 50% of the Offer (before exercising the Extension Option)
Global coordinator : Euroland Finance
Centralizing bank : Société Générale Securities Services - Service aux Emetteurs (042)

OPO procedure

Price: Between €7.53 and €8.75 per share
Subscription open for: Retail investors, legal entities and certain UCITS
Dates: From 02/05/2011 to 25/05/2011 at 5:00 pm (CET)
Number of shares: 50% of the Offer (before exercising the Extension Option)

Based on demand, and if demand permitting, the numbers of shares allocated to the OPO will be at least equal to 50% of the total number of shares offered (before exercising the Extension Option). The number of shares offered within the OPO may be increased by shares initially offered in the GP pursuant to and limited to the conditions set up in article 315-35 of the general regulation of the AMF.

Purchase orders can be divided in the following portions:

- ▣ A1 order portions : 1 to 200 shares inclusive
- ▣ A2 order portions : more than 200 shares.

Orders will be stated in terms of number of shares. They shall be stipulated at the OPO price. Subscription orders are irrevocable.

Results of the Offer will be announced in corporate event notice to be issued on 26/05/2011.

Guarantee:

The issuance of new shares does not constitute an underwriting agreement within the meaning of the article L.225-145 of the French Code de Commerce. Therefore, trading of new shares will only take place after the issuance of the "share deposit certificate", i.e. after the Settlement and Delivery took place.

Transmission of orders:

Client will send their purchase orders to financial intermediaries by 5:00 pm (CET) on 25/05/2011 at the latest. Market Members will transmit subscription orders of their clients **in SCORE on 26/05/2011** at 10:00 a.m. (CET) at the latest. **Orders presented after the time limit won't be registered.**

Use of SCORE:

Any request for access must send to the Corporate Actions Team of NYSE Euronext (corporateactionsfr@nyx.com) at least 3 trading days before the date of centralization (i.e. at the latest on 23/05/2011). For more details about SCORE, please contact the Corporate Actions Team of NYSE Euronext (+33 (0)1 49 27 15 10).

Execution of orders:

Purchase orders placed are irrevocable and will be valid on 26/05/2011 only. A1 order portions have priority over A2 order portions. A reduction rate of maximum 100% may be applied to A2 order portions to serve A1 order portions. In case the orders reduction measures do not lead to a whole number of allotted shares, the latter would be rounded to the nearest inferior integer number.

Settlement/delivery of shares acquired under the OPO:

Settlement/delivery of 26/05/2011 trades will be done through the delivery service of bilateral agreement RGV, between Société Générale Securities Services (Code 042) and purchasing members, and between members and intermediaries accepting orders, on 31/05/2011. All RGV instructions should be entered in the system by 12:00 am (CET) on 30/05/2011. The trading day shown on instructions will be 26/05/2011. It is specified that, in case of cancellation of the operation, the settlement/delivery operations of 26/05/2011 trades will be cancelled.

Listing of the shares issued by EURINNOV

Euronext Paris S.A. announces that, from 26/05/2011, the ordinary shares described below issued by EURINNOV will be listed on the Marché Libre. ***The trading of these securities (except the "initial trade" to take place pursuant the centralization of orders as described hereabove) will take place as from 01/06/2011.***

Main characteristics of the securities to be listed:

Number of securities to be listed:	961.916 (after full exercise of the extension option)
Nominal value:	EUR 0.30
Issue price:	€7.53 - €8.75
Dividend due date:	01/01/2011
Form:	Bearer or registered
Listing agent:	EuroLand Finance
Financial service:	Société Générale Securities Services (042)
ICB sector:	8775 Specialty Finance

Quotation:

Trading group:	10 (as from 01/06/2011)	Trading:	Fixing
Lot size:	1	Currency:	EUR
Unit / %:	Unit	DSO:	No
Guarantee:	Yes	Local depositary:	Euroclear France
Product name:	EURINNOV	CFI code:	ESVTFN
ISIN:	FR0011035187	Euronext code:	FR0011035187
Symbol:	MLERI		

Special conditions applicable to orders placed within the OPO:

- subscription shall bear on a minimum of 1 (one) share ;
- any investor (natural person or legal entity) may not place purchase orders for over 20% of the shares offered;
- clients may place only one order each which may not be shared among intermediaries; for accounts with more than one holder, a maximum number of orders equal to the number of holders may be placed;
- upon receipt of orders, intermediaries must ensure that the investor has enough credit in his/her account (cash) or the equivalent money market instruments to pay for the shares requested;
- account holders, whether brokers or clearing members, shall ensure compliance with payment requirements by investors holding accounts with them;
- Euronext Paris S.A. reserves the right to require intermediaries to submit summary statements to their orders immediately by fax;
- Euronext Paris S.A. also reserves the right, after informing the transmitter of the order, to reduce or cancel any undocumented orders and those orders that it believes are excessive.
